

PLENIERE DE L'OBSERVATOIRE DT DICT LORRAINE
DU 11 MARS 2021

Présidence : Olivier LAURENT

Présents/Excusés : voir la feuille d'inscription dans le dossier en ligne :

Dossier en ligne :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1j4ZiYhc6IFMn_gR9K2xvq8U7_CvO30gm/edit?usp=sharing&ouid=106549399330517972154&rtpof=true&sd=true

A l'ordre du jour

À l'ordre du jour :

14h00 - Accueil et approbation du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2020

14h05 –

1. projet de rédaction d'une charte entreprises / maîtres d'ouvrages – dont sollicitation de l'avis de la DREAL
2. Présentation SOGELINK par Laurent Delphin
3. REX et actualités des membres

1. Accueil et approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020

Le Président Olivier Laurent accueille les participants et les remercie pour leur fidèle présence.

Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre appelle plusieurs corrections de la part de Ouahid Sabr et est modifié en conséquence.

Il sera soumis à nouveau à approbation lors de la prochaine réunion.

1.1 REX sur le constat contradictoire

Laurent Delphin (Sogelink) interroge sur le constat contradictoire, en lui-même dématérialisé, mais qui doit être signé. Quelle est la validité d'un tel Cerfa en mobilité ?

Ouahid Sabr (DREAL Grand Est) indique qu'il participera à un groupe de travail technique national. Il posera cette question à cette occasion.

Franck Sinet (SOGEA Est) indique qu'il arrive que le constat dématérialisé ne leur revienne pas.

Virginie Mendes : Enedis pratique la dématérialisation depuis presque 1 an. Le stockage de la signature devrait avoir une vraie valeur juridique. Chaque partie reçoit une copie du document. Il faut revenir vers l'exploitant si ce n'est pas le cas.

2. Présentation SOGELINK par Laurent Delphin

Voir présentation powerpoint.

Observations suite à la présentation

Olivier Laurent (Président de l'Observatoire DT DICT) interroge sur la répartition DT ou DICT : il y a peu d'éléments qui se rapportent à la partie bâtiment (démolition). N'y a-t-il pas un manque de recherche de renseignements ?

Virginie Mendes (Enedis) - un bâtiment démolit doit être dé raccordé. En 2021/2020 pas de sinistre bâtiment lié au dé raccordement.

Antoine Tandonnet (GRDF) - quelques bâtiments ont été démolis sans demande de dé raccordement gaz par l'entreprise de maçonnerie (mais pas les gros faiseurs habituels que l'ont connaît pour les réseaux aériens).

Olivier Laurent (Président de l'Observatoire DT DICT) - les TP sont plus sensibles que le Bâtiment à cette démarche. Les entreprises du bâtiment gèrent beaucoup de sous-traitants, tous ne sont pas sensibilisés.

Marc Bury (Carsat Nord-Est) : exemple d'un chantier de Bâtiment avec travaux de façade sans que les distances avec les réseaux électriques soient les bonnes, sans que les DT DICT soient faites.

Dans le cadre de l'Observatoire, une action avec la FFB serait intéressante à mener

Ouahid Sabr (DREAL Grand Est) rejoint globalement tout ce qui a été dit. Il précise que pour les chantiers de construction d'immeubles de logement au sens large, il y a une méconnaissance totale ou des difficultés de la part des constructeurs d'obtenir les plans des réseaux avant que le bâtiment soit terminé. Il n'a pas encore eu l'occasion d'inspecter un chantier de démolition.

Matériellement, est-il possible de déposer une DICT sans DT sur le site Sogelink ?

Laurent Delphin (Sogelink) : si cela n'était pas possible cela bloquerait le projet.

Olivier Laurent (Président de l'Observatoire DT DICT) : il y a souvent des projets où la DT n'est pas faite suffisamment en amont. La centaine de jours ne semble pas être mise à profit pour la conception. La conception d'un projet prend du temps.

Jean Claude Anotta (SDEV) - DT et DICT sont souvent transmises dans la foulée, il n'y a plus aucune analyse de la DT. Cela aboutit à des accrochages.

Question de Ouahid Sabr à Laurent Delphin - avez-vous à disposition la proportion des raisons pour lesquelles les ATU sont réalisés ? Laurent Delphin demandera à ses équipes.

3. [Projet de rédaction d'une charte entreprises / maîtres d'ouvrages – dont sollicitation de l'avis de la DREAL](#)

Olivier Laurent, Président de l'Observatoire a récemment rencontré les représentants de la Communauté d'Agglomération d'Epinal. Le souhait est d'aller plus loin qu'expliquer la réglementation : demander aux donneurs d'ordres d'intégrer dès la consultation l'obligation du respect de la réglementation DT DICT.

Il s'agit également de sensibiliser un peu plus les maîtres d'œuvre, intégrer les IC et les différentes actions liées à cette réglementation, mais aussi d'analyser avec le maître d'ouvrage l'accident ou l'incident et d'en ressortir l'arbre des causes. Le but n'est pas de déroger à la réglementation mais bien d'aller plus loin.

Le Président Olivier Laurent a obtenu un accord de principe du Président Michel Heinrich. Il s'agirait d'un test qui serait mené au niveau de la communauté d'agglomération et de 4 maîtres d'œuvre intégrés à la démarche. Olivier Laurent va se rapprocher de Jean-Eudes Bénard (FNTP) pour établir la charte. Il souhaite faire appel à certains membres pour faire une lecture du projet de charte.

Il n'y a pas une prétention de réécrire la loi mais de faire un rappel de la réglementation, d'aider les élus à sécuriser leurs marchés et à analyser l'arbre des causes.

Laurence Protot (VEOLIA) - il s'agit d'une excellente idée car il y a énormément de DT et d'ATU réalisés sur nos périmètres respectifs.

Antoine Tandonnet (GRDF) se dit tout à fait partant pour jouer le jeu de l'analyse.

Ouahid Sabr rappelle qu'un groupe de travail au niveau ministériel avait pour vocation d'établir un nouveau fascicule pour mieux sensibiliser les acteurs, maîtres d'œuvre compris.

Il exprime de vives réserves sur le projet de réalisation d'une charte en plus d'une réglementation bien étoffée. Ce projet n'est pas à la bonne échelle (locale) mais aurait tout son sens à l'échelle nationale. Il y a des risques d'établir une convention qui pourra très vite être en discordance avec l'évolution de la réglementation, à l'instar du dépliant réalisé par l'Observatoire il y a deux ans.

Par contre, tout le monde est partant pour établir un arbre des causes, cette démarche va dans le bon sens. Il apprécierait que l'Observatoire continue à vivre avec la même dynamique et réussite qu'actuellement, en intégrant un maximum de donneurs d'ordres.

4. [REX et actualités des membres](#)

4.1 [REX sur des sinistres](#)

Franck Sinet évoque la gestion des sinistres par les exploitants dans le cas notamment où un certain réseau n'est ni présent sur le plan et les affleurants non visibles. 6 mois plus tard l'entreprise reçoit un courrier et une facture.

Les constats ne sont pas faits de manière contradictoire. Par contre la facture intervient des mois après, et d'un montant important.

Laurence Protot – quand il s’agit d’un sinistre causé par une autre entreprise il extrêmement rare que l’on envoie une facture. Mais il y a un gros problème notamment avec Orange : pas d’affleurant visible, pas de plan, pas de grillages avertisseurs.

Gilles Picon (Orange) - quand il y a un sinistre sur réseau, envoi d’un technicien sur place. Le constat évalué et argumenté est envoyé au pôle dommages. La personne du service dommages n’est pas la même que celle du service travaux.

Olivier Laurent, Président de l’Observatoire – comment se passe le transfert du dossier au contentieux ?

Christophe Kotlar (Orange) – toutes les anomalies sont stipulées dans le rapport dommages. Il y a une prise de contact avec la personne sur le site. Il y a peut-être des difficultés parfois ce qui peut entraîner une facture / mise en demeure. Il y a un travail sur les incidents majeurs, sur les causes racines du dommage.

Antoine Tandonnet – en fin de chaîne, le service contentieux n’envoie une facture que si le service technique le lui a demandé. Le constat est rédigé sur place, immédiatement. Si l’entreprise ne signe pas de suite, appel de la DREAL. Beaucoup de photos sont prises.
Si le constat est mal rempli, les photos permettent d’engager la responsabilité de l’entreprise. Philosophie : ce n’est pas le tuyau qui saute dans la pelle mécanique. 80 % des DO sont facturés, 20 % ne le sont pas.

Olivier Laurent – la démarche repasse par la personne de terrain, c’est intéressant.

Virginie Mendes – tout DO passe par la case dépannage. Le constat contradictoire est établi. Cela part au contentieux dans tous les cas. Les exécutants de travaux peuvent prendre des photos. L’analyse se fait uniquement au contentieux. Le service technique est sollicité à nouveau. Si la responsabilité est engagée la facture arrive quasiment en même temps que la mise en cause.

Olivier Laurent - il faut comprendre que certaines sociétés, plutôt que d’autres, vont avoir plus de moyens de contester, plus de temps d’analyser les causes.
Il faut faire évoluer cette relation.

Virginie Mendes – un gestionnaire est désigné avec un numéro direct.

Ouhaid Sabr – totalement d’accord avec Olivier Laurent. Il est plus qu’intéressant d’établir la responsabilité le plus précisément possible afin d’améliorer le processus dans son ensemble. Il remontera l’information au niveau national.

- le constat contradictoire est une obligation ;
- il est intervenu à quelques reprises auprès d’entreprises qui refusaient de remplir le constat contradictoire mais il n’a pas vocation à le faire.

Olivier Laurent – tout le monde n’a pas vocation à signer au sein de l’entreprise. La personne habilitée doit pouvoir se déplacer.

Franck Sinet – dans le cadre de l’analyse des causes d’un endommagement de branchement gaz, a invité le maître d’ouvrage à faire l’analyse mais il a décliné l’invitation.

Ouahid Sabr ne peut que le regretter même s’il n’y a aucune obligation.

Laurence Protot – dans la cadre d’un chantier programmé manquait un bout de réseau gaz. Des anomalies ont été relevées dans ce cadre de visite de sécurité croisée sur chantiers entre collègues, mais pas d’amélioration derrière.

Antoine Tandonnet – réseaux posés par des lotisseurs mais jamais raccordés. Il faut faire très attention. Le diagnostic de ce qu’il y a dedans demande plus d’investigation et plus de temps. Ils interviennent le plus rapidement possible.

Il est logique de s’informer les uns les autres.

Aujourd’hui GRDF rétrocède aux communes et redonne les fourreaux pour d’autres usages comme la fibre.

Ouahid Sabr – dans le cas de découverte d’un réseau non identifié : pas d’arbitrage de la DREAL.

- obligation du responsable de projet cf fascicule 1 page 16 partie K
- obligation de l’exécutant de travaux cf fascicule 1 page 17 partie K
- fascicule 2 page 207 fiche RX-RNI

Alain Hoffer (OPPBTB) – suite à des visites de chantiers, a pu constater des zones d’incertitudes dans le marquage.

Dans le cadre de l’Observatoire, une action sur la base des fiches techniques OPPBTB serait intéressante à mener

4.2 Formation des acteurs de la réforme

Olivier Laurent – il y a un travail de formation / de sensibilisation à faire.
Les classes de précision ne sont pas bien indiquées.

Antoine Tandonnet – en matière d’AIPR, quelles sont les stratégies de formation interne, les organismes ?

Olivier Laurent – il y a des stratégies de formation interne ou via des organismes de formation.

Il faut aller plus loin et réfléchir à accentuer la sensibilisation des personnels qui sont trop restés à la notion de sable, de grillage avertisseur...

Olivier Wagner (SRE) – pas de recyclage AIPR prévu pour l’instant ?

Ouahid Sabr apportera la réponse.

Marc Bury – par rapport au Caces, l’AIPR est assez similaire. Caces = renouvellement de l’autorisation aussi souvent que nécessaire. Il faut a minima refaire passer la formation avec 1 organisme compétent puis faire passer un test.

Laurence Protot – il y a eu beaucoup de modifications de la réglementation en 5 ans.

4.3 Information PCRS

Antoine Richard – la Région Grand Est ne pourra pas se porter autorité locale compétente pour le PCRS. Cela restera au niveau local. 3 projets en cours : Marne, Thionville Moselle Nord et Colmar.

■ ■ ■

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance, après avoir précisé que la remontée des statistiques est attendue pour la prochaine réunion, à une date restant à fixer.

- **Prochaines réunions (mode, horaires et lieux à fixer)**

Calendrier 2021 (second semestre) à refixer.